REUNION DU LUNDI 17 DECEMBRE 2018

L'an deux mille dix-huit le 17 décembre à 10 heures 12 les membres du Conseil départemental de la Somme se sont réunis en leur hôtel dans la salle ordinaire des délibérations Max Lejeune, sous la présidence de M. Laurent SOMON, président du Conseil départemental.

ETAIENT PRESENTS : M. FRANCK BEAUVARLET, MME CATHERINE BENEDINI, MME CAROLE BIZET, M. PASCAL BOHIN, M. PIERRE BOULANGER, MME VIRGINIE CARON-DECROIX, M. PHILIPPE CASIER, M. CLAUDE CHAIDRON, MME DELPHINE DAMIS-FRICOURT, MME ZOHRA DARRAS, M. BERNARD DAVERGNE, M. HUBERT DE JENLIS, MME ISABELLE DE WAZIERS, MME MARGAUX DELETRE, MME BLANDINE DENIS, MME DOLORES ESTEBAN, MME FRANCE FONGUEUSE, M. ALEX GAFFEZ, M. STEPHANE HAUSSOULIER, MME CHRISTELLE HIVER, MME SABRINA HOLLEVILLE-MILHAT, M. OLIVIER JARDE, M. FRANCIS LEC, MME MARION LEPRESLE, MME BRIGITTE LHOMME, M. RENE LOGNON, MME FRANÇOISE MAILLE-BARBARE, MME NATHALIE MARCHAND, MME JOCELYNE MARTIN, MME SEVERINE MORDACQ, M. EMMANUEL NOIRET, M. JEAN-LOUIS PIOT, M. DIDIER POTEL, MME CATHERINE QUIGNON, MME FRANÇOISE RAGUENEAU, M. JEAN-CLAUDE RENAUX, M. JEAN-JACQUES STOTER, MME NATHALIE TEMMERMANN, M. PHILIPPE VARLET, MME PATRICIA WYBO

EXCUSES : M. STEPHANE DECAYEUX, M. PASCAL DELNEF, M. MARC DEWAELE, MME MARYLINE DUCROCQ, M. CLAUDE HERTAULT

- oooOooo -

M. le Président salue la présence dans les rangs du public de M. Hubert HENNO, conseiller départemental honoraire et de M. Roland CARON, directeur du développement des infrastructures, récemment retraité de l'administration départementale.

Le procès-verbal de la séance du 5 novembre 2018 est adopté à l'unanimité, les groupes « Génération.s » et les «Elues Ecologistes » s'abstenant.

Après avoir salué la presse et rappelé que la séance est consacrée au Débat d'orientation budgétaire pour 2019, M. le Président adresse ses pensées aux familles endeuillées, victimes du fanatisme islamique, lors de l'attentat de Strasbourg et son soutien aux forces de l'ordre mobilisées. Il invite l'assemblée à respecter une minute de silence en hommage aux victimes.

(L'Assemblée observe une minute de silence).

M. le président donne lecture d'un pouvoir qui lui a été remis : M. RENAUX pour Mme MARCHAND. Il excuse les absences de M. DEWAELE, qui a perdu son père cette nuit, et de Mme DUCROCQ.

M. le Président, revenant sur le mouvement de contestation actuel des gilets jaunes, affirme que la responsabilité de la désillusion démocratique des citoyens et de l'explosion disruptive de la société est portée par le Gouvernement actuel, recentralisateur, suspicieux et négligent à l'égard des élus locaux.

Puis, M. le Président livre son analyse du mouvement des gilets jaunes, né du refus de l'augmentation des taxes sur les carburants et qui, selon lui, illustre une crise majeure de la démocratie et des institutions. Il condamne sans équivoque et regrette les actes de violence et de vandalisme du 1er décembre dernier à Paris, au Puy en Velay, à Tours, Saint Etienne et Lyon notamment. Il juge toutefois que le mouvement des gilets jaunes est symptomatique d'une lame de fond issue d'un sentiment d'abandon chez les citoyens auquel le Gouvernement a tardé à donner crédit, malgré les alertes lancées par les exécutifs locaux dès septembre dernier avec l'appel de Marseille.

M. le Président se dit inquiet de la situation actuelle de la société marquée par la colère laissant émerger les populismes. Il juge utile le rôle du Département dans la restauration de la confiance des administrés envers l'action publique. C'est ainsi le sens du travail entrepris depuis 2015 : entendre, rassurer et protéger.

Ainsi malgré la baisse des dotations, le Département de la Somme retrouve une situation plus saine après trois ans d'efforts. L'objectif de redressement de l'épargne brute est conforté passant de 8,6% en 2016 à 11,6% en 2017 tout en gelant la fiscalité et en maintenant un niveau d'investissement important, bien qu'inférieur au niveau des années 2010, témoignant de l'impact des allocations individuelles de solidarité non compensées par l'Etat et de la baisse des dotations.

Bien que les résultats soient encourageants, des incertitudes demeurent sur la réforme de la fiscalité, sur la mise en œuvre du plan pauvreté, sur l'accompagnement de l'Etat aux dépenses pour les contrats jeunes majeurs, sur le fonds de soutien de 115 millions d'euros pour la compensation des AIS qui absorbera tout juste l'augmentation induite par la revalorisation du RSA de 1% en 2019, sans compter l'application du Parcours Professionnel Carrières et Rémunérations (PPCR) pour les assistantes sociales, et ce, avec la contrainte d'un pacte financier encadrant à +1,2% maximum les dépenses de fonctionnement retraitées. Malgré ce contexte, M. le Président affirme que le budget primitif de fonctionnement sera en hausse en 2019, permettant de cibler les besoins des services d'aide à domicile et de valoriser les emplois les plus précaires de ce secteur. Il souligne toutefois l'absence totale de visibilité du marché de l'immobilier pour 2019.

En matière de ressources humaines, la trajectoire de réduction sera assouplie; un schéma départemental d'inclusion numérique sera élaboré et les évolutions de dépenses des Etablissements ou Services sociaux ou médico-sociaux (ESMS) seront revalorisées afin de prendre en compte les difficultés de fonctionnement des EHPAD.

Les dépenses d'investissement progresseront de 11%, pour se situer à environ 80 millions d'euros, avec la mise en place d'un fonds de soutien à la rénovation des EHPAD et d'un fonds de soutien à l'innovation territoriale et aux bourgs. La convention de préfinancement du Canal Seine-Nord-Europe (CSNE) avec la Région Hauts-de-France devrait précéder le plan de financement définitif. Un plan d'investissement des collèges sera redéfini sur la base des décisions antérieures, indépendamment des conclusions de la commission en charge d'étudier la sectorisation.

Le développement durable sera poursuivi, notamment avec les investissements en matériels et sur les bâtiments afin de réduire les consommations d'énergie. Seront également poursuivis la rénovation et l'entretien des routes départementales et des ouvrages d'art, la vélo route entre Péronne et Saint Valery et l'aménagement de la vallée de la Somme. La fibre sera déployée dans le cadre du SDTAN 2.

Après quatre années d'hommages portant un message de paix et d'amitié entre les peuples européens, les cérémonies du Centenaire se sont achevées en 2018 avec l'opération « fleurs pour la Paix » qui a constitué pour M. le Président un dernier acte fort des commémorations, rassemblant les Samariens dans toutes leurs diversités. Face à son inquiétude quant à une tendance remarquée au repli sur soi, M. le Président lance un appel solennel pour une participation massive aux élections européennes du 26 mai prochain en rappelant le rôle et l'action de l'Europe au quotidien dans les territoires.

En conclusion, M. le Président fait état d'une situation économique et sociale locale plutôt encourageante, ainsi que de la réussite du redressement entamé par la majorité en 2015, malgré de faibles marges de manœuvre. Il remercie les agents pour les efforts qu'ils ont consentis pour la modernisation de la collectivité, par l'instauration d'un dialogue social visant l'intérêt commun.
Pour M. Le Président, la collectivité repose désormais sur des fondations plus solides qui offrent pour 2019 de nouvelles perspectives d'actions pour un développement harmonieux et solidaire de la Somme, sans toutefois en alourdir la fiscalité. La majorité a tenu ses engagements et peut en être fière. L'esprit de ce débat d'orientation budgétaire 2019 est tout à la fois ambitieux et raisonnable, soucieux d'amortir la crise sociale. M. le Président formule le vœu que les débats de l'Assemblée pour l'année 2019 soient menés avec le souci de la réconciliation afin de défendre l'intérêt général.

M. LEC indique que son groupe comprend la colère du mouvement des Gilets jaunes issue d'un sentiment de relégation donnant naissance à cette situation politique inédite.
Il estime que le Département doit s'associer aux états généraux territoriaux envisagés par le chef de l'Etat. Il estime que le Département doit continuer d'exiger de l'Etat une plus grande équité de traitement entre les départements concernant la prise en charge des mineurs non accompagnés et s'appuyer sur la détermination exprimée par les collectivités notamment dans l'appel de Marseille.

Pour M. LEC, il existe cinq urgences sociales et territoriales : la lutte contre la pauvreté et la précarité par des politiques de prévention, et propose à M. le Président de soutenir une proposition de loi visant à la mise en œuvre du revenu de base pour les allocataires du RSA et les jeunes de 18 à 25 ans. Financé par le Département et l'Etat, ce revenu cumulant le RSA, les APL et la prime d'activité offrirait une garantie de survie pour 30% de Samariens.

Puis M. LEC affirme la nécessité de concilier l'urgence de la transition écologique avec la justice sociale en soutenant la production de bioéthanol et sa distribution dans les stations. Le Département pourrait rejoindre la Région des Hauts-de-France qui propose d'accompagner la conversion des véhicules essence au bioéthanol E85 par l'installation de boîtiers homologués. M. LEC ajoute à ces deux mesures proposées, de réinstaurer l'impôt sur la fortune, d'augmenter la prime d'activité, d'indexer les retraites de base sur l'inflation et d'augmenter la fiscalité sur les

dividendes. Pour répondre à l'urgence du développement des territoires, il demande que cesse le désengagement envers le monde associatif, de stopper le remboursement anticipé de la dette, de redéployer les finances du Département en faveur des collèges, des communes et intercommunalités.

D'autre part, il estime que les prévisions de recettes de la majorité doivent être revues à la hausse et que les 50 à 60 millions d'euros en dépenses imprévues devraient être investis dans le développement. La fracture numérique devrait être prise en charge par la création de maisons départementales de proximité, l'accession à la propriété des ménages les plus modestes initiée par le mouvement HLM devrait être réinstaurée. La majorité doit, selon M. LEC, abandonner son programme « Refondation » qui dégrade le service public, notamment dans le domaine social avec la fermeture de Centres Médico-Sociaux (CMS) et la concentration des MDSI, ou encore par le non renouvellement des postes de fonctionnaires. Afin d'éviter que le pôle métropolitain ne prenne le pas sur le Département, il propose la création d'une agence départementale de l'ingénierie. L'urgence étant aussi de favoriser la démocratie participative, M. LEC demande que les sessions du Conseil départemental soient retransmises sur internet. Il estime que le bilan de la majorité est fragile et obsolète et que les urgences qu'il vient d'exposer pourraient être financées par le redéploiement du budget.

Après s'être associée à l'hommage rendu par M. le Président aux victimes de l'attentat de Strasbourg, Mme DAMIS-FRICOURT constate que, suite aux modifications apportées récemment à l'exécutif départemental, peu de femmes ont été nommées aux fonctions les plus hautes mais elle adresse ses félicitations à Mme HIVER désormais 1ère vice-présidente. Mme DAMIS-FRICOURT partage le constat de la dégradation des relations entre les collectivités locales et le Gouvernement. Elle considère cependant que la majorité est peu crédible de critiquer les décisions gouvernementales alors qu'un de ses vice-présidents est membre de « La République en Marche ». Elle souligne que les préoccupations de croissance et de réduction de la dette de la majorité ne répondent pas aux besoins des habitants de la Somme dont le mécontentement et la détresse s'expriment actuellement au travers du mouvement des Gilets jaunes. Elle juge que M. le Président se conduit tel un PDG et en veut pour preuve les suppressions d'emplois, la réduction des contractuels et les intentions de fermeture de deux MDSI et de trois collèges sur le territoire. A ses yeux, la poursuite de la diminution des dépenses de fonctionnement du Département par la majorité ne constitue pas un objectif à la hauteur de la souffrance exprimée par les Samariens.

Mme DENIS fait part de l'étonnement de son groupe à la lecture du document d'orientation budgétaire 2019. D'une part, ce document de mi-mandat ne prend pas en compte les nombreux évènements qui ont marqué, transformé et changé la société depuis 2015. Réduire l'année 2018 à la limitation de la vitesse à 80 km/h et le retrait de la compétence apprentissage aux Régions lui semble tout à fait déconcertant. D'autre part, quasi identique aux précédents, ce document d'orientation budgétaire révèle l'obsession monomaniaque, selon elle, de la majorité pour la réduction de la dette. En effet, la majorité continue de supprimer les services de proximité et les postes, et cède à moindre prix tous les bâtiments qu'il est possible de vendre. Elle constate que rien ne change depuis 2015, et qu'aucune proposition n'est formulée pour répondre aux évènements marquants de l'année,

notamment la mise en œuvre de la loi agriculture et alimentation dans les cantines, la demande de plus de proximité et de la baisse des coûts énergétiques en augmentation. Pourtant, le Département aurait le moyen d'agir, en proposant un repas végétarien hebdomadaire dans les cantines des collèges, en mettant en place une indemnité kilométrique vélo ou une plateforme de covoiturage. Elle regrette que rien ne soit proposé pour remédier à la situation de pauvreté très préoccupante du département, qui à de nombreux niveaux est plus forte que partout ailleurs dans le reste de l'Hexagone. La majorité devrait faire en sorte que chaque enfant relevant de l'Aide Sociale à l'Enfance commence sa vie active avec un contrat jeune majeur, et soutenir les emplois du secteur associatif plutôt que de provisionner pour investir dans les routes et le faramineux projet CSNE.

Mme MARCHAND estime que le Département est la collectivité de proximité pour la population, et qu'à ce titre cela confère aux élus de grandes responsabilités. Aussi, elle juge le débat d'orientation budgétaire 2019 déconnecté du contexte actuel du mouvement des gilets jaunes et en opposition avec l'urgence sociale. Si elle partage avec la majorité le constat de la dégradation des relations de la collectivité avec l'Etat et de la non compensation des aides sociales, elle lui reproche cependant de ne formuler aucune mesure visant à rendre du pouvoir d'achat aux administrés ou à créer d'avantage et de meilleurs services à la population. La gestion de la collectivité par la majorité a pour seules préoccupations la cagnotte, le taux d'épargne, l'auto investissement et le désendettement. La modernisation de la collectivité initiée par la majorité est synonyme de casse des politiques publiques, de menaces sur les collèges, les centres routiers et les MDSI et de baisse des effectifs. Face à la colère populaire qui monte dans le pays, la majorité doit abandonner les projets mortifères de sa feuille de route « Refondation », ne pas faire l'aumône aux Samariens mais les respecter en leur offrant des services publics qui ne se réduisent pas à Internet, qui soient présents à la campagne comme à la ville. A ce titre, un vœu adressé à l'Etat a été déposé pour la présente session proposant l'émission d'un titre de recettes à l'encontre de l'Etat pour le versement de l'ensemble des dotations non perçues par le Département depuis des années. Le vœu propose un certain nombre d'exigences faites à l'Etat, notamment en matière d'augmentation des salaires et du pouvoir d'achat, de revalorisation des aides, de réinstauration de l'impôt sur la fortune et de lutte contre l'évasion fiscale.

Mme ESTEBAN revient sur le contexte social de la contestation générale exprimée par le mouvement des gilets jaunes, né au départ d'une révolte contre la taxe sur le gasoil et le nouveau contrôle technique imposé. En réaction à la déconnexion flagrante du Président et de son gouvernement quant aux réalités de terrain vécues par les Français, le mouvement a étendu ses revendications à l'augmentation du pouvoir d'achat, la réinstauration de l'impôt sur la fortune, la réaffectation du CICE et a mis en cause les institutions politiques et ses représentations qui ne correspondent pas aux attentes des Français. Selon Mme ESTEBAN, la réforme territoriale a été mal vécue car elle a éloigné les administrés des centres de pouvoirs décisionnaires et a fait craindre jusqu'à la suppression des Départements. Le mouvement des gilets jaunes a bien compris que le but du gouvernement est d'appauvrir les territoires pour "gaver les riches". Mme ESTEBAN dénonce la

répression dont ont été victimes dernièrement les gilets jaunes laissant les casseurs impunis. Mme ESTEBAN félicite les élus de la majorité d'avoir été depuis ces évènements à l'écoute des gilets jaunes. Elle se demande si, en réponse à leurs revendications de défense du service public, les élus leur ont répondu qu'ils ont fermé des CMS, regroupé des MDSI éloignant ainsi l'administré du service et augmentant ses déplacements en voiture, diminué les effectifs du personnel territorial, financé les collèges privés au détriment des publics, voire envisagé la fermeture de trois d'entre eux, offert un rond-point et une subvention de bienvenue à une multinationale qui ne paie pas ses impôts en France. La majorité départementale critique l'action gouvernementale, mais elle englobe le harem qui est peuplé d'élus hors sol et d'opportunistes. L'orientation budgétaire pour 2019 est toujours la même et ne mérite pas d'attention particulière. La morosité et la réduction des aides sociales pour réduire la dette sont toujours de mise. A défaut d'un changement de cap, la colère du peuple ne se calmera pas.

Mme WYBO constate que le 11 décembre dernier, le terrorisme islamiste a une nouvelle fois frappé la France par l'attentat commis sur le marché de Noël de Strasbourg, prenant pour cible l'identité de la civilisation. Au nom de son groupe, elle adresse tout son soutien aux victimes et à leurs familles. Après lecture du débat d'orientation budgétaire, elle remet en cause les relatives bonnes performances du pays décrites par M. le Président. Selon Mme WYBO, la France n'est pas en marche, elle est en panne de consommation et d'emplois. La contestation du mouvement des gilets jaunes est le fait d'un immense problème de démocratie, d'une souffrance sociale, d'un ras-le-bol fiscal, c'est un cri de colère face à l'injustice d'augmenter le carburant pour compenser la suppression de l'impôt sur la fortune. Elle estime qu'au sein de l'Assemblée son groupe est interdit de dépôt de vœux et motions, écarté des instances départementales, et exclu du débat sur les collèges. Puis, elle juge que la dégradation des relations entre les collectivités territoriales et le gouvernement est le fait de la loi NOTRe, dont les seuls gagnants sont les communautés de communes où se mêlent conflits d'intérêt et clientélisme politique et au sein desquelles on constate un transfert insidieux des compétences vers le secteur privé, synonyme d'augmentation de taxes. L'élaboration des PLUI ôte tout pouvoir décisionnaire aux élus en matière d'aménagement territorial. A ce propos, elle souhaite que M. le Président précise ses intentions réelles concernant le report des travaux de contournement de Fouilloy faute de financement, alors qu'il a engagé une autorisation de programme de 10 millions d'euros pour le CSNE. Elle regrette que ses amendements sur la question des enfants souffrant de handicap et sur les personnes âgées aient été rejetés par la majorité au profit du financement de l'immigration illégale. Sans craindre ni les insultes, ni les caricatures nauséabondes qui discréditent leurs auteurs, elle considère que la majorité abandonne certains projets pour répondre aux injonctions de la commission européenne de financer de façon discriminatoire l'accompagnement de la "submersion migratoire" des mineurs clandestins et de leur hébergement d'urgence, au détriment des chômeurs et des jeunes Samariens. Elle invite à renverser cette tendance lors des prochaines élections européennes. Elle ajoute ne pas avoir reçu la réponse écrite promise par M. le Président concernant la fraude au sein du dispositif de prise en charge des mineurs non accompagnés.

M. BEAUVARLET, au nom de la majorité, s'associe à l'hommage de M. le Président aux victimes de l'attentat de Strasbourg. Dans le cadre de sa co-présidence du groupe « Unis pour la Somme », exercée de concert avec Mme de WAZIERS, il réaffirme le plein et entier soutien de la majorité pour l'action engagée depuis 2015 par M. le Président. Les contraintes budgétaires lourdes qui pèsent sur les collectivités territoriales grèvent les capacités d'action des Départements, et notamment des plus ruraux. L'accord trouvé par l'Association des Départements de France pour mettre en œuvre dès 2019 un fonds de solidarité entre départements de 250 millions d'euros ne doit pas masquer les inquiétudes sur les contraintes nouvelles que l'Etat pourrait imposer aux collectivités. Depuis trois ans, la majorité actuelle du Département s'est montrée exemplaire dans la maîtrise budgétaire et l'économie des dépenses de fonctionnement, parfois au prix de nombreux efforts, portés notamment sur la masse salariale et ce, afin de faire du Conseil départemental de la Somme une collectivité responsable, de proximité et au service de tous. Priorité absolue de la majorité, la maîtrise des dépenses publiques a permis un désendettement de plus de 15 millions d'euros. L'encours de la dette s'élèvera au 31 décembre 2018 à environ 283 millions d'euros contre 293 au 31 décembre 2017, soit une baisse de 3,38%. Grâce à cette saine gestion budgétaire, les taux d'imposition départementaux ne seront pas augmentés et les marges de manœuvre sont dès à présent dégagées pour investir entre autres dans les infrastructures routières, dans le maintien à domicile des personnes âgées, le soutien à la réhabilitation des EHPAD et des établissements d'accueil des adultes handicapés, et les actions d'insertion par l'emploi des bénéficiaires du RSA. Par ailleurs, les investissements seront poursuivis pour la modernisation et la sécurisation des collèges, pour le soutien des acteurs touristiques, du sport et de la culture, agricoles et agro-industriels qui sont vecteurs d'emplois, tout comme le projet du CNSE. En cohérence avec le PPI « Refondation », les investissements augmentent de 11% en 2019. Des efforts particuliers seront réalisés à destination du développement des territoires ruraux, de l'innovation dans tous les domaines, y compris les solidarités. Le groupe « Unis pour la Somme » a des ambitions fortes pour le Département et s'engage à réaliser des actions concrètes pour ses habitants.

En réponse à M. LEC sur le revenu de base qui pourrait être versé à tous les jeunes à partir de 18 ans, sans aucun engagement, Mme de WAZIERS se dit inquiète du financement de ce dispositif peu détaillé dans la proposition de loi et d'une expérimentation sur la base du volontariat qui risquerait de la biaiser. Le Département inscrit une dépense annuelle de 107 millions d'euros pour le RSA. Elle demande si la proposition d'une telle dépense est responsable. Elle cite l'exemple de la Finlande qui a arrêté le dispositif du revenu de base un an après l'avoir mis en place pour une durée de trois ans et de la Suisse qui a repoussé le projet à 75% dans le cadre d'un référendum d'initiative populaire. Elle estime que la majorité accompagne les allocataires vers l'emploi en mettant en oeuvre un panel d'actions innovantes en matière d'insertion, et qu'elle prend en compte les jeunes en soutenant la mission locale qui déploie la garantie jeunes. Elle réaffirme l'engagement de solidarité du Département auprès des habitants de la Somme, avec la notion d'engagement réciproque de toutes les parties.

M. le Président se dit sidéré d'être encore et toujours taxé de sexisme. Concernant le DOB, il se demande si les membres de l'opposition ont lu le même document d'orientation budgétaire 2019 car il lui semble que l'opposition confond compte administratif et orientations budgétaires. Il rappelle qu'entre 2009 et 2011 la Gauche n'a cessé d'essayer de désendetter la collectivité sans y parvenir. Il s'étonne par conséquent que l'opposition trouve inepte cette démarche de la majorité et précise que l'épargne brute permet d'obtenir auprès des banques des prêts à des taux très intéressants. S'il conclue en disant avoir senti qu'il y avait nécessité d'une inflexion de la politique départementale, il réaffirme la nécessité de poursuivre la stabilisation de l'état financier de la collectivité.

En réponse à M. LEC M. le Président indique qu'il n'apparaît pas de dépenses imprévues dans le débat d'orientation budgétaire 2019. Concernant la lutte contre la pauvreté, la majorité mise sur l'insertion et le plan pauvreté plutôt que sur le revenu universel et il rappelle qu'entre 2014 et 2018 plus de deux millions d'euros ont été consacrés à des appels à projet relatifs à l'insertion sociale ou socioprofessionnelle. Au reproche formulé par l'opposition d'une sous-estimation des recettes, il répond que les DMTO sont incertaines et dit qu'il sait déjà ce qui sera repris. Il cite à titre d'exemple le trop-perçu de la taxe d'aménagement, réclamé par l'Etat à hauteur de 500 000 euros. Sur le développement d'un pôle d'ingénierie, M. le Président explique qu'il en existe déjà un au travers des compétences de la collectivité. Il précise qu'un guide de l'ingénierie a été édité par le Département à l'attention des communes et intercommunalités. Contrairement à l'opposition, la majorité a pour philosophie la mutualisation, dont le SDIS est l'une des illustrations. Au reproche de Mme DAMIS-FRICOURT concernant la réorganisation des centres médico-sociaux en maisons départementales des solidarités et de l'insertion (MDSI), M. le Président indique que les MDSI et leurs antennes, mutualisées avec des bâtiments de mairies, offrent des accueils modernisés et sécurisés, avec une équipe permanente. Il s'agace des propos de Mme MARCHAND concernant la prétendue fermeture des MDSI de Longueau et Jean Moulin et réaffirme clairement qu'il n'a pas l'intention de les fermer.

Il estime que le bilan de la majorité n'est pas fragile, il est au contraire adapté à la conjoncture économique locale, aux exigences institutionnelles et aux obligations réglementaires. Il regrette les sempiternelles distorsions exprimées par l'opposition, et prend le parti de la construction de l'avenir.

En réponse à Mme WYBO sur la question des fraudes pour les MNA, il précise qu'un courrier lui a été adressé le 7 décembre dernier. Concernant la déviation de Fouilloy qu'elle évoque à chaque séance plénière, il répète que la Communauté de Communes du Val de Somme a refusé la proposition de participer aux études et pré-études, et qu'il a été dit que les travaux ne pourraient être entamés que dans le prochain PPI et sous réserve de financement par la Région. Dire que la majorité choisit qui elle aide lui semble vulgaire et mensonger. Sur les propos de Mme WYBO concernant l'accueil des enfants handicapés, M. le Président indique qu'il ne regrette pas d'avoir décliné la demande de Mme WYBO d'entrer dans son groupe de la majorité.

Mme WYBO réagit vivement à ces propos, se dit scandalisée et, à plusieurs reprises, les qualifie de mensongers et tient à rétablir la vérité. Elle affirme que son collègue M. GAFFEZ pourra attester la véracité de ses propos.

(l'échange entre M. le Président et Mme WYBO devient houleux et génère une certaine agitation au sein de l'Assemblée).

M. le Président demande à Mme WYBO de bien vouloir cesser de l'interrompre.

Mme LEPRESLE estime que M. le Président devrait cesser de tenir des propos qu'elle juge indélicats à l'égard de Mme WYBO et se dit gênée des sous-entendus.

En réponse, M. le Président lui affirme que ses propos sont dénués de tout sous-entendu. Poursuivant ses réponses aux différents orateurs, M. le Président, concernant le pôle métropolitain, veille à ce que ses statuts ne dépassent pas les prérogatives dévolues aux communautés de communes. En matière de précarité énergétique, l'aide apportée aux personnes les plus démunies pour réaliser des travaux dans leur logement sera poursuivie. Sur la question du réchauffement climatique, il juge qu'incriminer l'élevage des vaches est absurde et dépassé, il ajoute que la perte de l'élevage dans les campagnes est au contraire génératrice d'érosion des sols et d'inondations et qu'il faudrait plutôt le soutenir.

Mme WYBO intervient de nouveau pour préciser qu'elle n'a pas cédé aux avances de M. le Président.

Mme DELETRE, en sa qualité de secrétaire de l'Assemblée, donne lecture des trois vœux et de la motion que l'Assemblée examinera au cours de la séance.

M. le président suspend la séance.

(La séance suspendue à 12 heures 24 est reprise à 15h25).

<u>ETAIENT PRESENTS</u> : M. FRANCK BEAUVARLET, MME CATHERINE BENEDINI, MME CAROLE BIZET, M. PIERRE BOULANGER, MME VIRGINIE CARON-DECROIX, M. PHILIPPE CASIER, M. CLAUDE CHAIDRON, MME DELPHINE DAMIS-FRICOURT, MME ZOHRA DARRAS, M. BERNARD DAVERGNE, M. HUBERT DE JENLIS, MME ISABELLE DE WAZIERS, MME MARGAUX DELETRE, MME BLANDINE DENIS, MME DOLORES ESTEBAN, MME FRANCE FONGUEUSE, M. ALEX GAFFEZ, M. STEPHANE HAUSSOULIER, MME CHRISTELLE HIVER, MME SABRINA HOLLEVILLE-MILHAT, M. OLIVIER JARDE, M. FRANCIS LEC, MME MARION LEPRESLE, MME BRIGITTE LHOMME, M. RENE LOGNON, MME FRANÇOISE MAILLE-BARBARE, MME NATHALIE MARCHAND, MME JOCELYNE MARTIN, MME SEVERINE MORDACQ, M. EMMANUEL NOIRET, M. JEAN-LOUIS PIOT, M. DIDIER POTEL, MME CATHERINE QUIGNON, MME FRANÇOISE RAGUENEAU, M. JEAN-CLAUDE RENAUX, M. JEAN-JACQUES STOTER, MME NATHALIE TEMMERMANN, M. PHILIPPE VARLET, MME PATRICIA WYBO

<u>EXCUSES</u> : M. PASCAL BOHIN, M. STEPHANE DECAYEUX, M. PASCAL DELNEF, M. MARC DEWAELE, MME MARYLINE DUCROCQ, M. CLAUDE HERTAULT

- oooOooo -

M. le Président donne lecture des pouvoirs qui lui ont été remis : M. HERTAULT pour Mme HIVER, M. DEWAELE pour Mme de WAZIERS, M. DELNEF pour Mme QUIGNON, M. BOHIN pour Mme LHOMME, Mme DUCROCQ pour Mme HOLLEVILLE.

Mme WYBO revient sur les propos qu'elle juge scandaleux, tenus le matin par M. le Président à son encontre. Elle s'est sentie insultée et souhaite faire la lumière sur ce qui s'est passé. Elle explique qu'à la suite de son départ du groupe « Front National », M. le Président lui a proposé une place au sein de son groupe. M. GAFFEZ et elle-même ont pu alors constater avec ironie que des élus de la majorité leur ont témoigné plus de sympathie que par le passé et Mme WYBO affirme avoir reçu d'eux des messages l'invitant à ne pas se présenter aux élections législatives. Mme WYBO dit s'être sentie salie par ces propositions. Elle estime par ailleurs que l'adjectif vulgaire employé le matin par M. le Président pour la qualifier est terrible à entendre pour une femme. Elle juge que cet évènement révèle les calculs politiciens dont fait preuve M. le Président.

M. le Président estime qu'il est normal que Mme WYBO ait pu s'expliquer. En revanche, il tient ses propos pour totalement mensongers et précise que les conseillers qui le connaissent bien le savent incapable de lui faire une telle proposition.

M. le Président donne lecture du pouvoir qui lui a été remis : M. DECAYEUX pour Mme BIZET.

18.1.44. - DEBAT D'ORIENTATION BUDGETAIRE 2019 – Mme HIVER, présidente, rapporteure, conclusions adoptées

18.1.45. - RAPPORT ANNUEL SUR L'EGALITE ENTRE LES FEMMES ET LES HOMMES - Mme HIVER, présidente, rapporteure, conclusions adoptées

Mme LEPRESLE remarque qu'il manque au rapport des données sur le salaire moyen des femmes et des hommes. Il ne présente pas les actions menées par le Département pour agir en matière de mixité dans les filières, pour agir sur l'articulation entre vie personnelle et vie professionnelle, pour prévenir de toutes les violences faites aux agents sur leur lieu de travail et pour lutter contre toute forme de harcèlement. Elle considère que le rapport ne fait état d'aucune politique mise en œuvre par le Département pour les agents de notre collectivité sur tous ces points. Elle estime par conséquent que l'égalité n'est pas une priorité de la majorité.

Concernant la remarque de Mme LEPRESLE sur les données salariales manquantes, Mme HIVER rappelle que la rémunération des fonctionnaires est basée selon un indice indifférent au genre. Le régime indemnitaire est déterminé en fonction du poste occupé et il n'y a pas de distinction entre les hommes et les femmes. Elle ajoute que le plan de formation permet aux encadrants d'être formés à l'égalité de traitement des agents. Elle souligne que 77% des postes de catégorie A du Conseil départemental sont occupés par des femmes et 66% de recrutements externes en catégorie A concernent des femmes.

M. le Président souligne que le rapport a été établi sur la trame de ceux des années précédentes et que jusqu'alors il n'avait pas soulevé de remarques particulières. Il se dit favorable aux améliorations qui pourraient être apportées à ce rapport. Il réaffirme son attachement à la parité.

Mme TEMMERMAN indique que son groupe prend acte du rapport. Malgré la mise en place d'actions, elle constate de nombreuses disparités persistent entre les femmes et les hommes dans de nombreux domaines et qu'il existe encore trop d'inégalités au sein du Conseil départemental. Elle indique que 62% des emplois de catégorie C à temps partiel sont occupés par des femmes et qu'elles sont encore minoritaires parmi les élus.

M. CASIER estime que l'égalité n'est pas seulement d'offrir les mêmes droits aux femmes et aux hommes, mais de veiller à leur respect. Il cite l'exemple du Ministère de l'éducation nationale qui confie peu de postes de chef d'établissement aux nombreuses femmes qu'il emploie. Il propose de prendre l'engagement de nommer à égalité les femmes et les hommes dans les représentations d'organismes extérieurs.

M. HIVER réagit à la proposition de M. Casier en lui faisant remarquer que lors de l'examen en 1ère commission du rapport inscrit à l'ordre du jour de la séance sur la désignation des membres de la commission concessions, l'opposition a proposé de nommer des hommes aux postes de titulaires et des femmes aux postes de suppléants. Elle dit rejoindre M. CASIER sur le fait que l'égalité des droits ne créée pas forcément une égalité réelle et qu'il est nécessaire de changer les mentalités par l'éducation. Elle cite l'exemple d'une formation de la délégation régionale aux droits des femmes à la rédaction du rapport sur l'égalité hommes femmes, dispensée aux élus et directeurs, qui a attiré l'attention sur certaines publicités qui peuvent engendrer la pensée d'un défaut d'égalité entre les sexes. Par ailleurs, une demi-journée de sensibilisation aux violences faites aux femmes s'est déroulée à Doullens récemment et a accueilli un public de collégiens et lycéens. Le rapport n'est certes pas parfait et il peut être amélioré. Le travail le plus important qui reste à faire est un travail sur les mentalités, et ceci concerne autant la majorité que l'opposition.

M. JARDE précise que l'an dernier 88% des violences ont été faites aux femmes, contre 12% aux hommes. Il note que les concours des formations supérieures les plus difficiles sont remportés à 73% par des femmes. Il en conclue donc que les femmes sont plus intelligentes que les hommes.

M. le Président ajoute que dans le cadre de son activité professionnelle, il a côtoyé de nombreuses femmes vétérinaires qui percevaient un salaire identique à celui des hommes. Il convient toutefois que le changement des mentalités est nécessaire, notamment dans le secteur privé.

Mme LEPRESLE attire l'attention sur la nécessité de prendre au sérieux le sujet de la parité et s'étonne des moqueries qu'un pareil sujet suscite. La question de l'égalité réelle concerne autant les hommes que les femmes. Il existe aussi des inégalités touchant les hommes, notamment dans le cadre des allocations logement, plus facilement attribuée aux femmes isolées qu'aux hommes isolés. Elle estime que la fonction publique n'est pas exempte de reproches en matière d'égalité, notamment concernant les contractuels, ou l'octroi des primes. Elle veut bien croire que la majorité œuvre dans le sens du respect de la parité, cependant elle souhaite avoir communication de données chiffrées qui le prouvent.

En conclusion, M. le Président indique que des améliorations seront apportées au rapport et réaffirme son souhait d'égalité de traitement entre les hommes et les femmes.

M. le Président donne lecture des pouvoirs qui lui ont été remis : Mme QUIGNON pour Mme DARRAS, M. DELNEF pour M. LEC.

L'Assemblée prend acte du rapport.

18.1.46. - OPERATIONS FINANCIERES - DECISION MODIFICATIVE – Mme HIVER, présidente, rapporteure, conclusions adoptées

18.1.47. - OPÉRATIONS FINANCIÈRES – OUVERTURE DES CRÉDITS AVANT VOTE DU BUDGET PRIMITIF POUR 2019 – Mme RAGUENEAU, rapporteure, conclusions adoptées

M. le Président donne lecture d'un pouvoir qui lui a été remis : M. VARLET pour Mme MORDACQ.

Il est procédé à un vote, les conclusions de la rapporteure sont adoptées à l'unanimité, le groupe « Somme à Gauche » ne prenant pas part au vote, et les groupes « Rassemblement national », « Parti Communiste Français », « Front de Gauche, Gauche Solidaire et Communiste » et « Les Elues Ecologistes » s'abstenant.

18.1.48. - AVENANTS N°1 A LA CONVENTION PORTANT CREATION D'UN SERVICE COMMUN ENTRE LE SDIS ET LE DEPARTEMENT POUR LA GESTION ET L'ENTRETIEN AUTOMOBILE ET A LA CONVENTION CADRE D'APPUI DES SERVICES DU DEPARTEMENT DE LA SOMME AU CDEF – Mme RAGUENEAU, rapporteure, conclusions adoptées

18.1.49. - COMMISSION CONCESSION – Mme MORDACQ, rapporteure, conclusions adoptées

Mme MORDACQ propose les désignations suivantes :

- cinq titulaires, Mme Christelle HIVER, M. Hubert de JENLIS, Mme Séverine MORDACQ, M. Jean-Jacques STOTER, M. Claude CHAIDRON ;
- cinq suppléants : M. Pierre BOULANGER, M. Stéphane DECAYEUX, Mme Françoise RAGUENEAU, Mme Delphine DAMIS-FRICOURT, Mme Blandine DENIS.

Il est procédé à un vote, les conclusions de la rapporteure sont adoptées à l'unanimité, les groupes « Génération(s) » et « Rassemblement National » ne prenant pas part au vote.

18.1.50. - REGLEMENT INTERIEUR DE LA COMMISSION CONCESSIONS - Mme MORDACQ, rapporteure, conclusions adoptées

Il est procédé à un vote, les conclusions de la rapporteure sont adoptées à l'unanimité, le groupe « Rassemblement National » ne prenant pas part au vote.

18.1.51.- DESIGNATIONS – Mme MORDACQ, rapporteure, conclusions adoptées

Mme MORDACQ propose les désignations suivantes :

- association Vélo & Territoires : Mme Carole BIZET, titulaire, M. Franck BEAUVARLET, suppléant ;
- conseil d'administration de l'Agence de Développement et de Réservation Touristique (ADRT) Somme Tourisme : M. Hubert de JENLIS, titulaire en remplacement de Mme France FONGUEUSE ;
- conseil d'administration de l'Etablissement Public Social et Médico-Social (EPSMS) SENEOS Les résidences du Centre Somme : M. Pierre BOULANGER, Mme Virginie CARON-DECROIX, M. Philippe VARLET, Mme Nathalie MARCHAND titulaires ;
- conseil d'administration de l'établissement public de coopération culturelle (EPCC) Somme Patrimoine : M. Hubert de JENLIS titulaire en remplacement de M. Laurent Somon.

Il est procédé à un vote sur les désignations, les conclusions de la rapporteure sont adoptées à l'unanimité, le groupe « Rassemblement National » ne prenant pas part au vote.

18.1.52. - RAPPORT D'OBSERVATIONS DEFINITIVES DE LA CHAMBRE REGIONALE DES COMPTES SUR L'ASSOCIATION CAP'OISE HAUTS-DE-FRANCE - Mme HIVER, présidente, rapporteure

L'Assemblée prend acte du rapport.

18.1.53. - VŒU « FRELONS ASIATIQUES : POUR UNE MEILLEURE PRISE EN CHARGE PAR L'ETAT DES OPERATIONS DE DESTRUCTION DES NIDS » DÉPOSÉ PAR LE GROUPE « UNIS POUR LA SOMME » - M. BOULANGER, rapporteur, conclusions adoptées

En réponse à la question de M. RENAUX sur une éventuelle prise en charge financière par les communes de la destruction des nids de frelons, M. HAUSSOULIER répond en sa qualité de président du Service Départemental d'Incendie et de Secours (SDIS) que le Conseil d'administration du SDIS n'a pas délibéré sur ce sujet. Il précise que le SDIS et le président du Conseil départemental n'ont pas présentement l'intention de rendre payant ce service. Il fait remarquer toutefois que l'Etat pourrait intervenir dans le financement des insecticides et des équipements. Il serait aussi sans doute nécessaire de s'appuyer sur les sociétés d'apiculteurs. Il précise néanmoins que la destruction des nids est une compétence du SDIS définie par arrêté préfectoral.

Mme DAMIS relaie l'inquiétude des Samariens quant à cette potentielle prise en charge financière. Elle suggère qu'un plan de prévention soit mis en place afin de remédier à la prolifération des frelons asiatiques, par exemple en capturant les reines et en posant des pièges.

M. le Président approuve la nécessité d'intervenir sur les nids primaires de frelons asiatiques qui se forment durant l'hiver à proximité des habitations. Il propose qu'une information sur le cycle du frelon asiatique soit diffusée dans le bulletin du Département afin de sensibiliser les Samariens à ce problème sanitaire.

M. HAUSSOULIER indique, en réponse à la question de M. STOTER, qu'à sa connaissance les SDIS des autres départements financent la destruction des nids et ne bénéficient d'aucune

participation de l'Etat. Il indique par exemple que l'Etat n'a pas pris en charge les billes insecticides alors qu'il avait pris des engagements en ce sens.

M. le Président ajoute que le frelon asiatique étant un fléau pour les apiculteurs, il serait peut être possible de solliciter la participation de l'Etat par le biais du Groupement de Défense Sanitaire des Abeilles (GDSA).

Il est procédé à un vote sur le vœu qui est adopté à l'unanimité.

18.1.54. - MOTION « POUR LA MISE EN ŒUVRE DE « L'APPEL DE MARSEILLE » SUR LES LIBERTES LOCALES » DÉPOSÉ PAR LES GROUPES « SOMME À GAUCHE », « PARTI COMMUNISTE FRANÇAIS » ET « FRONT DE GAUCHE, GAUCHE SOLIDAIRE ET COMMUNISTE » - M. LEC, rapporteur

En écho à son intervention du matin, M. LEC rappelle qu'une consultation citoyenne sur l'expérimentation du revenu de base à laquelle les citoyens sont invités à répondre jusqu'au 10 février 2019 par le biais d'un questionnaire sur le site internet www.lerevenudebasedanslasomme.fr est lancée. Il réitère son souhait que les débats de l'Assemblée départementale soient retransmis pour que la démocratie puisse s'exprimer pleinement et indique que son groupe ne retirera pas sa motion.

M. le Président lui répond que « L'appel de Marseille » auquel il a souscrit au nom du Département a justement pour objet la démocratie représentative. Il estime en revanche que les référendums d'initiative populaire suisse sont une idée intéressante mais qu'il convient de déterminer des règles bien encadrées. Il considère en revanche que la retransmission des débats de l'Assemblée départementale ne constitue pas une représentation démocratique essentielle.

Il est procédé à un vote, la motion est rejetée, les groupes « Les Elues Ecologistes » et « Génération.s » s'abstenant, le groupe « Unis pour la Somme » votant contre.

18.1.55. - VŒU « LE CONSEIL DEPARTEMENTAL DE LA SOMME DEMANDE DE L'ETAT LA JUSTICE SOCIALE, FISCALE ET TERRITORIALE » DEPOSE PAR LES GROUPES « PARTI COMMUNISTE FRANÇAIS » ET « FRONT DE GAUCHE, GAUCHE SOLIDAIRE ET COMMUNISTE » - Mme MARCHAND, rapporteure

Mme WYBO juge que ce vœu est une tentative de récupération populaire par la Gauche du mouvement des gilets jaunes. Elle indique que, si son groupe souscrit à certaines demandes formulées, telles que la suppression de la CSG sur les retraites, le maintien des lignes ferroviaires secondaires, et les mesures à prendre pour lutter contre l'évasion fiscale, il n'est en revanche pas d'accord avec d'autres mesures telles que l'encadrement des loyers ou l'augmentation du SMIC qui entraînerait une charge trop lourde pour les petites entreprises en difficulté. Son groupe est favorable à la baisse des charges sociales salariées et à son financement à travers du protectionnisme en taxant les biens de consommation ou produits semi-finis qui sont produits dans des conditions humaines, sanitaires et écologiques indignes. Elle regrette que le vœu ne parle pas des milliards que consacre l'Union européenne à moderniser les pays où les industries françaises délocalisent, et à l'immigration.

Mme MARCHAND répond que ce n'est pas parce que l'Etat est défaillant qu'il ne faut pas lui rappeler les mesures présentées dans ce vœu.

Il est procédé à un vote, le vœu est rejeté, les groupes « Unis pour la Somme » et « Rassemblement national » votant contre.

M. BOULANGER intervient afin de rassurer l'Assemblée sur l'état de santé de M. BOHIN, suite à son malaise du matin.

Il est procédé à un vote, le voeu est rejeté, les groupes « Unis pour la Somme » et "Rassemblement National" votant contre.

18.2.51. - PREVENTION AUPRES DE LA JEUNESSE – Mme CARON-DECROIX, rapporteure, conclusions adoptées

Mme DARRAS constate que la fusion de l'Association Picarde d'Action Préventive (APAP) et de l'Association Yves Le Febvre accroît le territoire d'intervention des deux associations sans pour autant augmenter leurs moyens (douze éducateurs à l'APAP et sept à l'association Yves Le Febvre).

Elle attire l'attention de l'Assemblée sur la nécessité d'une prise en charge spécifique des jeunes de 19 à 21 ans, notamment des jeunes sortant de l'Aide Sociale à l'Enfance (ASE) qui sont soumis à une grande précarité.

Mme CARON-DECROIX indique que les postes éducatifs restent en effet à effectif constant en raison de l'augmentation des salaires à l'ancienneté, néanmoins le Conseil départemental abondera de manière plus importante au CPOM. Une réunion à l'initiative de Mme AUGROS, directrice de la direction générale adjointe des solidarités et de l'insertion, réunira prochainement les partenaires institutionnels et associatifs afin de les concerter sur la prévention spécialisée dans le département.

L'insertion des jeunes sortant de l'ASE sera l'une des priorités des prochaines années. Des fiches d'actions très spécifiques seront détaillées dans le schéma départemental en lien avec les partenaires, pas seulement du domaine de la prévention spécialisée. Un appel à projets insertion répondra à cette problématique.

M. le Président attire l'attention sur l'importance de la charte afin de préciser les rôles de chacun et d'agir dans la concertation. Concernant les jeunes sortis de l'ASE, il explique que dans le cadre du plan pauvreté, il est question d'étendre leur accompagnement jusqu'à leurs 25 ans. Il rappelle non sans ironie que l'Etat versera à ce titre 50 millions d'euros pour l'ensemble des 101 départements.

Mme DARRAS précise que l'APAP avec qui elle travaille depuis longtemps est assommée de travail administratif, comme nombre d'autres associations.

M. le Président donne lecture du pouvoir qui lui a été remis : M. LOGNON pour Mme MARCHAND.

Il est procédé à un vote, les conclusions de la rapporteure sont adoptées à l'unanimité, le groupe « Rassemblement National » votant contre, les groupes « Somme à Gauche », « Génération.s », « Front de Gauche, Gauche Solidaire et Communiste », « Les Elues Ecologistes » et « Parti Communiste Français » s'abstenant.

18.2.52. - INSERTION – Mme de WAZIERS, rapporteure, conclusions adoptées

Mme MARCHAND insiste sur la nécessité que le Département informe sur la professionnalisation des métiers du secteur sanitaire et social. Cette information doit être communiquée de façon très large. Pour mémoire, elle rappelle que dans la Somme, la population de plus de 75 ans atteint 20% et la population des 60-65 ans 18%. Une dynamique doit être mise en place pour la prise en charge de la génération à venir. Le Département devrait donc communiquer sur la professionnalisation et sur l'attractivité de ces emplois.

Mme de WAZIERS lui répond que cette nécessité fera partie des axes proposés.

M. le Président considère que le manque de professionnalisation peut avoir des conséquences dramatiques. Il convient donc d'œuvrer dans ce sens.

En réponse à Mme DENIS qui souhaite savoir si l'appel à projet « coordination des acteurs de l'insertion » s'adresse à des cabinets privés, Mme de WAZIERS indique que le Département assurera la coordination des trois Pactes Territoriaux d'Insertion (PTI).

Il est procédé à un vote, les conclusions de la rapporteure sont adoptées à l'unanimité, le groupe « Rassemblement National » s'abstenant sur l'action 0402011.

18.2.53. - FIXATION POUR L'ANNEE 2019 DE L'OBJECTIF ANNUEL D'EVOLUTION DES DEPENSES DES ETABLISSEMENTS ET SERVICES SOCIAUX MEDICO-SOCIAUX (ESSMS), Mme MARTIN, rapporteure, conclusions adoptées

Mme DARRAS regrette que le rapport ne donne pas plus de précisions sur la répartition entre les EHPAD des 1,86% d'augmentation du budget du secteur personnes âgées. D'autre part, le maintien du budget de la protection de l'enfance, sans revalorisation, ne recueille pas l'assentiment de son groupe.

Il est procédé à un vote, les conclusions de la rapporteure sont adoptées à l'unanimité, les groupes « Somme à Gauche », « Les Elues Ecologistes », « Génération.s » et « Rassemblement National » s'abstenant.

M. le Président donne lecture du pouvoir qui lui a été remis : Mme WYBO pour M. GAFFEZ.

18.2.54. - REMISES GRACIEUSES DE L'ACTION SOCIALE - Mme de WAZIERS, rapporteure, conclusions adoptées

M. le Président donne lecture du pouvoir qui lui a été remis : M. CHAIDRON pour Mme ESTEBAN.

18.2.55. - FONDS DE SOLIDARITE LOGEMENT - REMISES GRACIEUSES - Mme de WAZIERS, rapporteure, conclusions adoptées

L'assemblée prend acte de la présentation du rapport relatif aux remises accordées dans le cadre du FSL.

18.3.18. - BIODIVERSITE, TRAME VERTE ET BLEUE - INSTITUTION INTERDÉPARTEMENTALE DE L'AUTHIE – M. HAUSSOULIER, président, rapporteur, conclusions adoptées

M. HAUSSOULIER précise qu'il est proposé d'ajouter au rapport que les contrats liés au fonctionnement de la structure location maintenance téléphonie ont été résiliés, que les éventuelles dépenses inhérentes à la rupture de ces contrats seront partagées équitablement entre les Départements et que le contrat Agedi permettant la maintenance des logiciels de gestion et de paie sera poursuivi par le Département du Pas-de-Calais afin d'assurer le suivi des comptes de l'institution.

Il est procédé à un vote, les conclusions de la rapporteure sont adoptées à l'unanimité, le groupe « Rassemblement national » s'abstenant.

M. le Président donne lecture d'un pouvoir qui lui a été remis : Mme MARTIN pour Mme MAILLE-BARBARE.

18.3.19. - AMENAGEMENT NUMERIQUE DU TERRITOIRE – M. HAUSSOULIER, président, rapporteur, conclusions adoptées

A la question orale posée par le groupe « Rassemblement National » à M. le Président :

« le projet d'installation du SDIS sur la commune de Fouilloy semble être bloquée à cause d'un tourne-à-gauche considéré à la fois comme indispensable mais aussi trop coûteux. Le Département maintient cette prescription mais comment le SDIS et la communauté de communes envisagent son financement ? comment pensez-vous sortir de cette impasse ? » ; Mme LHOMME, vice-présidente en charge des infrastructures, donne lecture de la réponse suivante :
« A la demande du Département, motivée par des raisons avérées de sécurité routière (débouché sur une route à fort trafic, hors agglomération et en bas de la descente du Mémorial), le permis de construire de cette caserne impose au SDIS la réalisation d'une voie de tourne-à-gauche sur la RD 23.
Il appartient au SDIS d'intégrer le financement de cet aménagement dans son projet, ou de négocier avec la Communauté de Communes sa prise en charge totale ou partielle. Le Département, qui apporte 1 million d'euros par an de subvention globale d'investissement au SDIS jusqu'en 2021, n'est pas directement concerné par cette éventuelle négociation ».

18.5.33. - PRINCIPE DE RENOUVELLEMENT DE LA DSP DE L'HISTORIAL DE PERONNE – Mme HOLLEVILLE-MILHAT , rapporteure, conclusions adoptées

Il est procédé à un vote, les conclusions de la rapporteure sont adoptées à l'unanimité, Mme MORDACQ ne prenant pas part au vote en tant que présidente de l'Historial.

18.5.34. - LIVRE ET LECTURE – Mme HOLLEVILLE-MILHAT , rapporteure, conclusions adoptées

18.5.35. - MOTION « POUR UNE UTILISATION PLUS CLAIRE ET DEMOCRATIQUE DU FONDS COMMUN DES SERVICES D'HEBERGEMENT DES COLLEGES » DÉPOSÉ PAR LES GROUPES « SOMME À GAUCHE », « PARTI COMMUNISTE FRANÇAIS » ET « FRONT DE GAUCHE, GAUCHE SOLIDAIRE ET COMMUNISTE » - M. PIOT, rapporteur

Mme MAILLE-BARBARE comprend que la motion demande qu'une ligne spécifique soit inscrite au budget général du Département pour compenser auprès des établissements la perte de recettes. Elle indique que le décret du 4 septembre 1985 a été abrogé le 21 août 2013. La loi du 13 août 2004 a en revanche clairement indiqué que les Départements ou Régions pouvaient instituer un FCSH dans le cadre de la compétence restauration qui leur était transférée. Sur la suspicion du détournement et du manque d'honnêteté et donc de l'usage du FCSH, il convient de rappeler que la décision de recourir à ce mode de fonctionnement a été prise en toute transparence à l'occasion de trois délibérations. Par conséquent, la création d'une ligne budgétaire spécifique n'est pas envisageable compte tenu des contraintes budgétaires du Département et elle serait de nature à remettre en cause l'existence même de cette minoration des tarifs pour les bénéficiaires de l'ADS. D'autre part, la motion n'envisageant aucune recette complémentaire, sa légalité peut être questionnée.

M. CASIER estime qu'il est injuste que les collèges aient à trouver les solutions à la diminution du coût du repas décidée par la majorité. Ce n'est donc pas aux parents de financer cette compensation et ce serait justice sociale de dégager dans le budget primitif à venir les 200 000 euros nécessaires à cette compensation. Il invite M. le Président à ne pas persévérer dans cette erreur.

M. le Président donne lecture d'un pouvoir qui lui a été remis : Mme BENEDINI pour M. STOTER.

Il est procédé à un vote, la motion est rejetée, le groupe « Rassemblement national » s'abstenant et le groupe « Unis pour la Somme » votant contre.

M. le Président demande à ce que l'opposition procède à la désignation de son deuxième membre pour la mise en place de la commission pour la sectorisation des collèges afin d'en lancer les travaux.

Sous couvert de deux co-présidents Mme MAILLE-BARBARE et M. STOTER, M. le Président indique que M. LOGNON ou Mme LEPRESLE sont pressentis.

(La séance suspendue à 17h25 heures 24 est reprise à 17h37).

M. LEC propose la candidature de M. LOGNON à la commission pour la sectorisation des collèges.

18.6.19. - LABORATOIRE DEPARTEMENTAL D'ANALYSES : BUDGET ANNEXE – Mme BIZET, présidente, rapporteure, conclusions adoptées

A la question orale posée par le groupe « Rassemblement National » :
« construire un canal de 106 km n'est pas un long fleuve tranquille, et au vu des incertitudes qui entourent ce projet il eut été plus cohérent d'avoir le courage politique de ne pas engager le Département dans un programme de 10 millions d'€ dans ce canal Seine-Nord. Après les embûches administratives, la réalisation doit faire face à d'autres difficultés plus concrètes. Ainsi, pour le tronçon de 18 km qui doit traverser 11 communes entre Compiègne et Passel, il était annoncé il y a quelques mois que 108 ha de terres seraient utilisés pour le réaliser. Désormais, il est question de près de 300 ha. Une augmentation que les agriculteurs qui travaillent sur ces terres ont évidemment du mal à comprendre et à accepter, devant l'obligation de devoir céder de nouvelles parcelles. Initialement, le projet global planche sur l'utilisation de 33.500 ha de terres. Qu'en sera-t-il finalement dans la réalité ?! Pouvez-vous rassurer les agriculteurs et les habitants concernés par le tracé de ce canal dans notre département, qu'il n'en sera pas de même pour eux ? Enfin, quelles sont les dispositions techniques mises en place pour le remplissage et le maintien du niveau des eaux du Canal Seine Nord ? Pouvez-vous nous assurer que les nappes phréatiques longeant le projet du Canal Seine Nord Europe ne seront en aucun cas employées pour réguler le niveau de celui-ci ? »

M. le Président donne lecture de la réponse suivante :

« S'agissant de la consommation des terres agricoles, dans le cadre de la réalisation du canal, les dérapages connus dans l'Oise ne devraient pas se produire dans la Somme sur les 45 kilomètres du linéaire concerné, puisque dans l'Oise étaient concernées la compensation de zones Natura 2000 et d'importantes surfaces boisées. Cette présence d'espaces sensibles est à l'origine de l'augmentation des besoins en terres d'échange. Le travail mené depuis des années avec les agriculteurs et la chambre d'agriculture a permis de retenir, concernant la Somme, une surface de près de 34 000 hectares pour l'aménagement foncier et permettre de procéder aux échanges de terre, soit près de trente fois les emprises nécessaires à la réalisation du canal lui-même qui aura une emprise totale de 1 200 hectares. Hormis ces 1 200 hectares, toutes les autres surfaces de ce périmètre de remembrement resteront des terres agricoles.
Concernant la préservation de la ressource en eau, M. le Président cite deux sources, la Société du Canal Nord Seine Europe et une étude de 2015. L'alimentation du canal provient de l'Oise, et exclu tout prélèvement dans les nappes phréatiques. L'étanchéité du canal permet de limiter les besoins en eau. L'exploitation des écluses se fait en cycle fermé. La préservation en période exceptionnelle de basses eaux, dit étiage, est assurée grâce à la mise en place de réserves en eau en bordure du canal. Le projet est donc conçu pour ne pas avoir d'impact sur le niveau des crues. Le remplissage

du canal nécessite 17 millions de m3 prélevés en période de hautes eaux dans l'Oise à Montmac. En phase d'exploitation courante l'autonomie des écluses répond au principe d'économie d'eau et réduit les prélèvements dans le réseau hydrographique aux pertes définitives, soit par infiltration, soit par évaporation, évaluées de l'ordre de 1 m^3 seconde.
Aucun prélèvement en nappe n'est envisagé lors des périodes d'étiage, les besoins étant assurés par une retenue ».

M. STOTER souhaite que le calendrier des débats du budget primitif, qui débutera le lundi 4 février prochain, soit précisé, afin que les élus puissent s'organiser.

Après concertation de l'Assemblée, M. le Président propose que les débats du lundi et du mardi s'arrêtent en fin d'après-midi, qu'ils soient poursuivis le mercredi et s'achèvent le jeudi.

D'autre part, M. STOTER rappelle à M. le Président qu'il s'est engagé à diffuser le procès-verbal le plus rapidement possible. Or, le procès-verbal de la précédente séance a été envoyé le matin même à 7h45 pour une approbation lors du début de la session à 10h00. Aussi, il demande si le procès-verbal pourrait être dorénavant envoyé le vendredi qui précède.

M. le Président fait droit à cette demande.

Après avoir souhaité à chacun de bonnes fêtes de fin d'année, M. le Président lève la séance.

(La séance est levée à 17h50).

.....

LE PRESIDENT,

M. Laurent SOMON.

LA SECRETAIRE,

Mme Margaux DELETRE